**UNIVERSITE DE LOME**

**PROCÉDURE D’INSCRIPTION EN THESE**

Vous devez également consulter le document suivant :

Arrêté N° 013/UL/P/SG/2017 du 17 Février 2017 portant organisation des études doctorales à l’Université de Lomé

**PREMIERE INSCRIPTION**

**Procédure d'inscription :**

Les premières inscriptions en doctorat à l’Université de Lomé s'effectuent chaque année à la DAAS, les dates d’inscriptions étant publiées par l’UL[[1]](#footnote-1).

La liste des pièces à fournir et le formulaire d’inscription sont disponibles sur le site de l’UL. Les candidats à une inscription en thèse sont invités à télécharger le formulaire et à se soumettre à la procédure administrative en vigueur.

## *Prérequis :*

Le candidat (étudiant ou salarié) à une inscription en doctorat à l’Université de Lomé, doit être au moins titulaire d'un **master de recherche ou d’un diplôme jugé équivalent avec au moins une mention ou une appréciation générale du diplôme « Assez-Bien » et, être sélectionné par une formation doctorale des 8 domaines de l’UL.**

**1ère étape**

Avant de commencer votre inscription, rassurez-vous que votre sujet est original et **n'a pas fait l’objet de recherche dans le passé,** en se référant à la liste des thèses à l’UL. Le sujet doit cadrer avec les **axes de recherche prioritaires définis à l’Université de Lomé.**

Trouver un directeur de recherche habilité à diriger des recherches à L’Université de Lomé. Suivant le champ couvert par le sujet l’inscription est possible avec deux codirecteurs au maximum, sauf cas de dérogation spéciale.

Dans le cas d’une codirection, un des directeurs au moins est de l’Université de Lomé. La liste des enseignants-chercheurs et chercheurs habilités à diriger une thèse est disponible auprès des responsables des formations doctorales et à la DR.

Le candidat a également la possibilité de s’inscrire à la fois à l’Université de Lomé et dans une autre institution d’enseignement supérieur habilitée à délivrer le diplôme de doctorat et comportant des formations doctorales ou des écoles doctorales, dans le cadre d’une convention de cotutelle.

**2e étape**

Après avoir imprimé le formulaire téléchargé et rempli, le faire signer par le directeur de thèse et le responsable de la Formation doctorale de la discipline dans laquelle vous souhaitez vous inscrire.

Le dossier de candidature déposé, durant la période de dépôt fixée par la DAAS, comprend les pièces suivantes :

* Demande d’inscription en doctorat adressée au Président de l’Université de Lomé ;
* Formulaire de demande d’inscription en doctorat rempli, visé par le directeur de thèse et le responsable de la Formation doctorale ;
* Copies certifiées conformes des diplômes et attestations, des titres et grades universitaires.
* CV complet ;
* Un projet de thèse de 5 pages au maximum comportant un résumé, la problématique, les objectifs et les résultats attendus ;
* Copies de la page de garde du Master ou du DEA ;
* Attestation du directeur ou éventuellement du co-directeur ou de cotutelle ;
* La convention de cotutelle (si thèse en cotutelle).
* Attestation d’emploi pour les salariés

**3e étape**

* Avant le dépôt à la DAAS, les candidats doivent obtenir un accord de direction de thèse à la DR.
* Une fiche d’inscription définitive et de payement sont à renseigner et à déposer à la DAAS
* Un formulaire de proposition du comité de thèse est à renseigner par le directeur de thèse

**Déclaration de première inscription en thèse**

* Un formulaire de déclaration de première inscription en thèse est à remplir et à déposer à la DR après inscription définitive.

## Renouvellement d'inscription

La **réinscription est obligatoire chaque année** pour chaque doctorant (salarié ou étudiant). Avant chaque réinscription, le doctorant dépose à la DR :

* son rapport de l’état d’avancement de travaux de recherche  signé et contresigné par le directeur de thèse et le responsable de la formation doctorale ;
* les rapports de point de thèse rédigés par le comité de thèse.

La réinscription est conditionnée par l’avis favorable de la DR.

## Modification de votre sujet de thèse et changement de direction de thèse

Article 25 : Les nouvelles orientations pouvant intervenir dans la préparation du doctorat, se traduisant par des changements concernant le sujet de thèse, le directeur de thèse et l’adjonction d’un co-directeur de thèse ou d’un co-directeur de thèse supplémentaire, peuvent se faire durant la première année d’inscription en doctorat et au plus tard à la seconde inscription autorisée du doctorant.

Les changements qui interviendraient après ce délai feront l’objet d’un arbitrage entre la DR et la DAAS.

Le ou les changement (s) sont signalés et argumentés par courrier adressé au Directeur des Affaires Académiques et de la Scolarité, signé par le Directeur de la Recherche. Le courrier précisera également la ou les nouvelle (s) proposition (s).

Après étude, un courrier réponse est adressé au responsable de la formation doctorale, par le Directeur des Affaires Académiques et de la Scolarité, permettant ou non la poursuite de la préparation du doctorat.

Le ou les changement (s) ne peuvent s’effectuer qu’une et une seule fois au cours de la préparation d’un doctorat à l’Université de Lomé.

La durée de référence de la préparation du doctorat est de six semestres ou trois années académiques.

La durée minimale de préparation de la thèse est de 36 mois et la durée maximale de 42 mois correspondant toujours à trois inscriptions académiques à la DAAS.

1. Sur le site de l’Université de Lomé [↑](#footnote-ref-1)